

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017**

*L'an deux mil dix-sept, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.*

**Présents** : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Arnaud Tiedrez, Thierry Girot, Isabelle Grisey, Sébastien Marty, Laurence Bearel, Pascal Cossard, Céline Philippe.

**Excusés**: Jean-Claude Darnet pouvoir à Yves Dauvet, Jacky Corniot pouvoir à Sébastien Marty, Béatrice Laculle pouvoir à Thierry Girot,.

**Secrétaire de séance** : Céline Philippe

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.*

*Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2017*

**SDDEA – ART 35 « MODIFICATIONS STATUTAIRES » - CONSULTATION DES MEMBRES**

*VU le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

*VU la délibération de l'Assemblée Générale du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017 ;*

*VU les statuts du SDDEA dans leur version en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :*

*⇒ CONSIDERANT QUE lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017, le SDDEA a adopté des modifications statutaires tenant principalement à :*

- ✓ Des clarifications de terminologie,*
- ✓ Des clarifications du fonctionnement des organes du Syndicat,*
- ✓ Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux transferts de compétences,*
- ✓ Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux évolutions réglementaires.*

*⇒ CONSIDERANT QUE par application de l'article 35 des statuts du SDDEA dans leur version modifiée au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : « Au surplus, les présents statuts peuvent être modifiés par délibération de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, suivie de l'adoption d'un arrêté préfectoral modifiant les présents statuts. A ce titre, les membres sont consultés pour avis simple et ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis ».*

⇒ *CONSIDERANT QUE* par courrier en date du 13 juillet 2017, le SDDEA a sollicité l'organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications statutaires proposées (joint en annexe).

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*REND un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par délibération du SDDEA n° 40 du 29 juin 2017.*

*DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.*

### **POINT BUDGET 2017**

*Monsieur le Maire fait un point sur l'état des dépenses prévues au budget 2017.*

*Il présente un tableau récapitulatif concernant les opérations d'investissement en cours et indique qu'à ce jour la commune a dépensé 10% des montants inscrits.*

*Il rappelle que l'ensemble des dossiers doit, avant réalisation, faire l'objet d'études afin de déterminer les coûts réels et la faisabilité du projet.*

*Il rappelle que parmi les dossiers en cours d'étude, le projet des travaux de réhabilitation des voiries Rue du Roy et Grande Rue avance et sera très prochainement soumis à l'avis des riverains afin de recueillir leurs souhaits.*

*Il indique également que le projet de maison médicale est toujours à l'étude et présente un état récapitulatif des dépenses et des recettes prévisionnelles connues à ce jour.*

### **MAISON MEDICALE : MISSIONS CT & SPS**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de lancer les études pour la création d'une maison médicale.*

*Il explique que la commune a émis un avis d'appel public à la concurrence pour les missions de Contrôle Technique (lot n°1) et Coordination SPS (lot n°2).*

*Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres reçues.*

*Entendu cet exposé, après consultation des dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE de retenir les offres suivantes :*

↳ **Lot N° 1 (Contrôle Technique)** : l'offre de l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 6 456,00 € TTC,

↳ **Lot N° 2 (Coordination SPS)** : l'offre de l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 5 644,80 € TTC,

*DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

### **MAISON MEDICALE : SONDAGES GEOTECHNIQUES**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de lancer les études pour la création d'une maison médicale.*

*Il explique que la commune a procédé à la consultation de 4 entreprises pour la mission Sondages Géotechniques.*

*Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres reçues.*

*Entendu cet exposé, après consultation des dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GINGER CE BTP pour un montant de 4 482,00 € TTC,*

*DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

### **TRAVAUX DE VOIRIE (PARKING ZAC ET CHEMIN AU BOEURRE) : MARCHE**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de réaliser des travaux afin de sécuriser et aménager le Chemin au Boeurre.*

*Il indique qu'un marché d'Appel d'Offres a été lancé et que les réponses sont attendues pour le 14 septembre, 12h, dernier délai. Il présente le projet de réhabilitation.*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création d'un parking sur la ZAC du Moutot (cf conseil du 18 mai 2017), une convention de partenariat avait été mise en place afin de permettre à l'entreprise e-motors de participer financièrement à cet aménagement en contrepartie d'un usage quasi-exclusif des lieux, pour le stationnement journalier de son personnel, une fois les travaux réalisés.*

*Il indique que le marché d'Appel d'Offres pour ces travaux est en cours. Les réponses sont attendues pour le 14 septembre au plus tard.*

### **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU ROY : ACTE D'ECHANGE**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, dans le cadre des futurs projets de réhabilitation de la voirie Rue du Roy, il a été décidé de procéder à un échange de terrains entre les consorts Bodié et la commune, afin que ces derniers puissent conserver la grange située à l'angle de la rue du Roy et de la Route de Mery et que la commune acquiert une bande de terrain située le long de la rue du Roy afin de créer un parking dans un but de sécurisation des riverains.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention portant échange des propriétés a été actée courant août 2017 entre les parties. Les actes seront réalisés très prochainement par un notaire.*

### **MAISON DES LOISIRS : MARCHE DESAMIANTAGE & DEMONTAGE**

*Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de procéder à la démolition de la Maison des Loisirs située 2 Chemin des Corvées.*

*Il explique que la commune a émis un avis d'appel public à la concurrence pour le désamiantage, déplombage et démontage de la Maison des Loisirs.*

*Néanmoins, suite à un diagnostic amiante et plomb avant démolition, les résultats de l'étude nécessitent l'émission d'un nouvel appel d'offres.*

*Les prix proposés lors de l'appel d'offres initial ne sauraient être maintenus aux vues des conclusions de l'étude.*

### **BIBLIOTHEQUE : RECRUTEMENT ADJOINT DU PATRIMOINE**

*Monsieur le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de Madame DAVOST Christelle en qualité d'adjoint du Patrimoine au sein de la bibliothèque de LAVAU s'achèvera le 31 septembre prochain.*

*Il explique que Madame DAVOST Christelle est actuellement employée en qualité de Contrat unique d'insertion.*

*Monsieur le Maire propose, pour l'année scolaire 2017/2018, de procéder au recrutement d'un agent pour une durée déterminée de 12 mois lié aux besoins de la commune.*

*Ce contrat prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, sur une base horaire de 23 heures hebdomadaires.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**CHARGE** *Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent contractuel ou d'un contrat aidé (type CUI/CAE) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour une durée déterminée de 1 an, à temps non complet, soit 23 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine.*

**DECIDE** *que la rémunération afférente à ce poste sera calculée sur la base de l'indice brut 347, majoré 325, correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1,*

**AUTORISE** *Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.*

### **ZAC DU MOUTOT EXTENSION : POINT**

*Monsieur le Maire fait un point concernant la ZAC du Moutot extension et notamment l'avancée du projet de développement de l'espace commercial par la société SOPIC.*

*Il explique que les délais de recours du permis de construire sont terminés et que les conditions suspensives prévues dans la promesse de vente sont à présent réalisées.*

*La vente devrait être finalisée sous peu.*

*Monsieur le Maire présente un document de Troyes Champagne Métropole dans le cadre des transferts des zones d'activités.*

*Il rappelle que l'ensemble des zones d'activités économiques existantes ou à venir du territoire relèvera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la seule compétence de Troyes Champagne Métropole (TCM). Ce transfert implique une gestion complète de TCM, soit des biens et des charges.*

*Monsieur le Maire indique que TCM a réalisé une étude permettant d'évaluer les coûts d'entretien (balayage de voirie..., à l'exclusion de la gestion des espaces verts) et de renouvellement des équipements (coût de reconstruction chaussée et trottoirs) des zones d'activités, en prenant en compte l'état de vétusté de chaque zone d'activité. Cette étude a permis de déterminer une somme forfaitaire annuelle que la commune versera à TCM afin de participer aux coûts de reconstruction et d'entretien des zones d'activités de l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité.*

*Monsieur le Maire rappelle que cette participation forfaitaire permettra une mise en commun de la gestion des services et des biens afin de mieux répartir les coûts.*

#### **LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE : RETENUE CAUTION STIAK**

*Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la location de la salle socio-culturelle et, selon le règlement remis à chaque utilisateur, les locataires sont tenus de respecter les lieux ainsi que le voisinage.*

*Il explique que lors du weekend des 1<sup>er</sup> et 2 juillet dernier, Monsieur STIAK Bruno a loué la salle dans le cadre des 18 ans de son fils. Ce dernier, profitant des lieux, a causé de nombreux troubles au voisinage en diffusant la musique au-delà des limites sonores, en ouvrant portes et fenêtres de la salle, en criant et hurlant sur le parking. Le couloir de la salle socio-culturelle a été l'objet d'une bataille de soda et les toilettes ont été vandalisées (excréments et vomis sur le sol). Aucun ménage n'a été réalisé à la suite.*

*Monsieur le Maire propose de retenir la caution, soit 500 €, comme le permet le règlement, compte tenu des nombreuses incivilités constatées. Il ajoute que le jeune majeur est venu en mairie menacer le personnel communal si la moindre action était intentée suite aux dégradations et à la gêne occasionnées lors de cette soirée.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE de procéder à la retenue de la caution de Monsieur STIAK Bruno, soit 500 €, comme le permet le règlement mis à la disposition des locataires de la salle socio-culturelle dans le cadre de la location de la salle socio-culturelle des 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017.*

*CHARGE Monsieur le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

## **LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE : RETENUE CAUTION TACHENET**

*Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la location de la salle socio-culturelle et, selon le règlement remis à chaque utilisateur, les locataires sont tenus de respecter les lieux ainsi que le voisinage.*

*Il explique que lors du weekend des 29 et 30 juillet dernier, Madame TACHENET Adeline a loué la salle dans le cadre d'un anniversaire. Lors de cette soirée, de nombreux troubles au voisinage ont été constatés. La musique a été diffusée au-delà des limites sonores, les portes et fenêtres de la salle étaient ouvertes (malgré l'interdiction inscrite au règlement), des cris et hurlements ont été constatés sur le parking jusqu'à 5h30 du matin.*

*Monsieur le Maire propose de retenir la caution, soit 500 €, comme le permet le règlement, compte tenu des nombreuses incivilités constatées.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE de procéder à la retenue de la caution de Madame TACHENET Adeline, soit 500 €, comme le permet le règlement mis à la disposition des locataires de la salle socio-culturelle dans le cadre de la location de la salle socio-culturelle les 29 et 30 juillet 2017.*

*CHARGE Monsieur le Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

## **PARC EOLIEN DES MONTS II**

*Les sociétés LCV Energie 10 et Centrale Eolienne des Coteaux (CECOT) ont obtenu les autorisations pour implanter le parc éolien des Monts II, constitué de 22 éoliennes et 8 postes de livraison situés sur les communes de Saint Benoît sur Seine, Sainte Maure, Feuges, Aubeterre et Montsuzain.*

*En vue du raccordement au réseau national d'électricité de ce parc éolien, ces sociétés ont régularisé en juin 2016 des propositions techniques et financières avec ENEDIS.*

*Par la suite, ENEDIS s'est rapprochée de la commune de LAVAU pour l'informer des travaux d'enfouissement de câbles prévus sous les chemins ruraux et voies communales en vue du raccordement du parc éolien au poste source de Creney près Troyes.*

*La commune a accepté de conclure une convention de servitude de passage avec la société ENEDIS, en contrepartie d'une indemnité versée par ENEDIS, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970 relatif à la procédure d'institution des servitudes notamment de passage de canalisations électriques, ainsi qu'à l'indemnisation du préjudice résultant directement de l'exercice des servitudes.*

*Les installations bénéficiant aux sociétés et les travaux entraînant une gêne notable pour la commune de LAVAU, les sociétés ont accepté de prendre en charge une indemnité unique, globale, forfaitaire et non-révisable de 4,83 € / ml (quatre euros quatre-vingt-trois centimes du mètre linéaire) de câble électrique enterré sous les chemins ruraux et voies communales de la commune, en complément de l'indemnité prévue par ENEDIS. Cette indemnité sera versée par les sociétés à la mise en service du parc éolien des Monts II, sur présentation d'un titre exécutoire de la commune de LAVAU.*

*Monsieur le Maire présente la convention d'indemnisation pour le passage d'un câble souterrain transmise par LCV Energie 10 et CECOT, précisant les différents conditions et modalités de prise en charge de cette indemnité.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*EMET un avis favorable à la convention d'indemnisation, pour le passage d'un câble souterrain, transmise par les sociétés LCV Energie 10 et CECOT.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à émettre en temps voulu les titres de recette exécutoire en découlant.*

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Troyes Champagne Métropole met à la disposition de la commune, pour la saison 2017/2018, à l'occasion des rencontres à domicile de l'ESTAC dans le cadre du championnat de France de ligue 1, huit places de foot. Il propose de profiter de ces dernières en fonction des disponibilités de chacun.*
- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 33 rue des Terres Roses, cadastrée section AB n°7 d'une surface de 799 m<sup>2</sup>, propriété située 1 rue du Moutot, cadastrée section ZM n°248 et ZM n°270 d'une surface totale de 3 489 m<sup>2</sup>.*
- *Mme Catherine Copitet, 3<sup>ème</sup> Adjointe, fait un point sur l'organisation de la Fête de Village qui se déroulera samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017. Elle fait un point sur l'organisation et les différents intervenants, la retraite aux flambeaux samedi 7 octobre, les forains...*
- *Mme Catherine Copitet, 3<sup>ème</sup> adjointe, fait un point sur les prochaines interventions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle indique que le repas des aînés se déroulera le 19 novembre prochain. Les prestations (repas, animations...) sont en cours d'étude. Elle informe le Conseil que le CCAS a décidé d'organiser le 15 décembre 2017 un spectacle de Noël destiné au jeune public. L'étude des dossiers est actuellement en cours.*
- *Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Vitalsport, organisé par Décathlon Village, se déroulera les 9 et 10 septembre prochains. Il remet à chacun une invitation au « pot partenaire » le dimanche 10 septembre à partir de 12h30, afin de remercier la commune pour son aide et son soutien dans l'organisation de cette manifestation sportive d'importance.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin communal sera distribué fin octobre afin de permettre à chacun de préparer, rédiger et proposer les informations à publier. Concernant les informations publiées, seuls les travaux finalisés et en cours seront intégrés au bulletin communal.*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fête médiévale se déroulera les 23 et 24 septembre 2017 à Luyères. De nombreuses animations sont prévues.*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'association « les petits Lavautins » présentant son nouveau Président, Monsieur Pierre Rodriguez, et une demande de versement de subvention.*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements des associations « A corps joie », « l'outil en main » et « Sainte Maure Handball » pour les subventions octroyées au titre de l'année 2017.*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une carte de remerciements de la Famille Copitet suite aux obsèques de Monsieur Hennrich.*
- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des dates des prochaines réunions : jeudi 5 octobre, jeudi 9 novembre, jeudi 7 décembre 2017 à 20h30.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*